

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

**Conseil d'administration du 5 janvier 2021 :
Délibération n° 011/2021/CAB**

Modalité de vote pour l'élection du Président de l'Université de Limoges :

La modalité de vote présentée en séance par Mme la Directrice Générale des Services est la suivante :

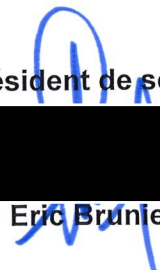
- scrutin uninominal à bulletins secrets.

Cette modalité est soumise au vote à main levée des conseillers.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants (présents ou représentés) : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Limoges, le 05/01/2021.

Le Président de séance




Eric Brunie

L'administrateur provisoire




Loïc Vaillant

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de janvier 2021.
Transmis au rectorat le 05/01/2021.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*